



Rompres un contrat dans la marine!

Par chocapic

Bonjour,

Actuellement en contrat de 10ans avec la marine nationale depuis le 01/09/10.

J'ai fait une demande de résiliation de mon contrat en leur apportant une promesse d'embauche de la SNCF sur Toulouse sachant que je suis sur Toulon actuellement.

Le délai de réponse est de 2 mois environ, je sais que je peut avoir un refus.

J'aimerais savoir si il est possible de faire un recours pour changer cette décision en sachant que ma compagne a déjà trouvé un CDI sur Toulouse et que nous avons trouvé un nouveau logement.

Merci pour vos réponses.